

DELIBERATION N°2026/24

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 14

SEANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frédéric MAUREL, Maire.

Présents : M. Frédéric MAUREL, Maire, M. Christophe MAURIÈS, 1^{er} adjoint, Mme Ludivine LAROQUE, 2^{ème} adjointe, M. Franck JÉZÉQUEL, 3^{ème} adjoint, M. Christian CAMMAGRE, Mme Virginie PARAIRE, M. Mathieu LAFON, Mme Chrystelle DERACHE, M. Fabien SIMONINI, M. Thierry ZANARDO, Mme Manon POUZENC, Mme Pauline FOURNY, Mme Catherine AURIOL et M. Adrien BENOIST, conseillers municipaux.

Excusée ayant donné pouvoir : Mme Magali CHABOT, 4^{ème} adjointe à Mme Manon POUZENC, conseillère municipale.

Date de la convocation : 15/04/2026

Date d'affichage : 15/04/2026

Mme Virginie PARAIRE est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Vote du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2025 pour la commune, équilibré comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|---------------------|---------------------|
| Section de Fonctionnement | 573 354.00 | 573 354.00 |
| Section d'Investissement | 432 124.44 | 432 124.44 |
| TOTAL | 1 005 478.44 | 1 005 478.44 |

Le Conseil municipal, vu le Code général des collectivités territoriales, après avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte le budget primitif 2026 de la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Frédéric MAUREL



Le secrétaire de séance,
Virginie PARAIRE

